

Modalités d'évaluation

L'accès à la certification est ouvert aux apprentis n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation (Exemple : pour un cursus complet qui est d'une durée de 1 540 heures : moins de 77 heures d'absences).

L'évaluation des compétences acquises est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluations définies dans le référentiel de formation.

Évaluation par bloc de compétence et module de formation, à partir d'études de situations réelles ou simulées.

Obtention du diplôme d'état de niveau 4, par validation de 5 blocs de compétences et de 10 modules de formation.

◇ POSSIBILITES D'ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES

◇ ALLEGEMENT PARTIEL OU COMPLET DE MODULES SELON LE CURSUS DE FORMATION ANTERIEUR

⇒ Pour plus d'informations : <https://ghnd.fr/ifps/>

Coût pédagogique 2026

- Gratuité pour les apprentis
- Employeur : la prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.

Année scolaire	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Nb Elèves en formation AS Apprentissage à la rentrée	3	2	
Nb Elèves présentés en session 1 (jury de diplôme d'état)	3	2	
Taux d'employabilité	100 %	100 %	%

Institut de Formation aux Professions de Santé



16, rue du Bachelet
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. : 04 69 15 76 60

Site internet : <https://ghnd.fr/ifps/>
Adresse mail : ifps@ghnd.fr
Facebook : [@IFPS.Bourgoin.Jallieu38](https://www.facebook.com/IFPS.Bourgoin.Jallieu38)
Instagram : [ifpsbourgoinjallieu](https://www.instagram.com/ifpsbourgoinjallieu)

Accès :



Gare ferroviaire : 15 minutes à pieds
Chambéry-Bourgoin : 60 minutes
Grenoble-Bourgoin : 55 minutes
Lyon-Bourgoin : 30 minutes

Etablissement référencé Qualiopi : 20/12/2021

Renouvellement : 20/12/2024 au 19/12/2027

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



N° RNCP : 40692

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-09-2029



Date de mise à jour : mars 2026

FORMATION AU MÉTIER AIDE-SOIGNANT PAR APPRENTISSAGE

RNCP 40692 : DE - Aide-soignant



IFPS Bourgoin - Jallieu



IFA DES ALPES



Le métier :

En tant que professionnel de santé, l'Aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre de la responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

La formation :

Objectif de la formation : Acquérir des compétences permettant aux futurs professionnels de dispenser, en collaboration avec l'infirmier, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

- 5 blocs de compétences
- 10 modules

• Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP, et suivi pédagogique individualisé)

La liste de ces compétences est accessible sur notre site web : <https://ghnd.fr/ifps/>.

Le diplôme :

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'aide-Soignant.

Les + de la formation :

- Un accompagnement individualisé de l'IFA des Alpes (CFA) et de l'IFAS de Bourgoin Jallieu
- L'AFGSU de niveau 2 (attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

Pré-requis

Aucun pré-requis, aucune condition de diplômes. 17 ans au moins à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la signature pour le **contrat d'apprentissage**. Au-delà de 30 ans : possibilité de **contrat de professionnalisation**.

Inscription en formation :

Plus d'infos sur notre site web : <https://ghnd.fr/ifps>.

Saisie en ligne de sa préinscription.

Lien d'inscription : <https://myk.ch-bourgoin.fr/MySelect/>

Conditions d'admission en apprentissage

- Trouver un employeur dans une structure sanitaire ou médico-sociale permettant la professionnalisation de l'apprenti,
- Établir un contrat d'apprentissage validé par l'IFA Grenoble. mail de contact : info@ifa-alpes.fr.
- Être déclaré apte physiquement et psychologiquement, pour l'exercice de la profession d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS.
- Être à jour de ses vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Date de la formation

Du 24 août 2026 au 16 juillet 2027.

Capacité d'accueil

5 places en apprentissage.

Durée de la formation

Durée de contrat d'apprentissage de 12 mois, dont **1 540 heures en formation pour un cursus complet**.

- * 770 heures d'enseignement théorique et pratique à l'IFAS (cours à l'IFAS)
- * 770 heures d'enseignement clinique en milieu professionnel (4 périodes de stage). Selon la discipline, un ou plusieurs stages peuvent être réalisés chez l'employeur.
- * Le temps restant est réalisé en structure d'apprentissage chez l'employeur.

L'alternance sera communiquée en fonction de l'individualité des parcours liées à l'arrêt du 10 juin 2021.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage pouvant être partiellement réalisées chez l'employeur en fonction de la typologie de la structure et visant l'acquisition des compétences requises à l'exercice professionnel :

- Trois stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'Aide-Soignant,
- Un stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétence.

Le parcours de stage comporte au moins :

- Un stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- Un stage auprès de personnes âgées,
- Une expérience de travail de nuit,
- Une expérience de travail le week-end.

Modalités d'enseignement

Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé.

Analyses de Pratiques, cours magistraux, travaux personnels guidés, Accompagnements Pédagogiques Individualisés (API).

Nombreux travaux dirigés et travaux pratiques. (Ex : Simulation en santé, soins de confort...).

Quelques enseignements en commun avec la formation en soins infirmiers.